

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

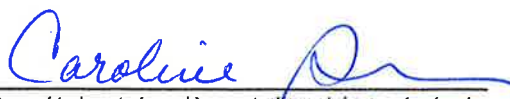
En raison de la covid-19, le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire ajournée du 15 juin 2020 à 20 h qui se tiendra à huis clos par vidéoconférence, sur la demande de dérogation mineure suivante:

- ✧ **Requérants:** Maxime Bonneau
Aurélié Bezeau Deschenes
127, rue de la Rivière
Saint-Prime (Québec) G8J 1Y9
- ✧ **Immeuble visé:** 127, rue de la Rivière
Saint-Prime (Québec)
- ✧ **Nature de la demande:** Permettre la construction d'un garage mesurant 54 pieds de profondeur par 30 pieds de largeur situé en partie en cour avant et situé à une distance de 2,5 mètres de la limite d'emprise de rue.
- ✧ **Effets de la demande:** Installer un garage en partie en cour avant, à 2,5 mètres de l'emprise de rue plutôt que dans les cours latérales ou arrière.

Réduire de 1,5 mètre la marge donnant sur une rue en deçà du minimum exigé qui est de 4,0 mètres.

Ladite séance sera tenue à huis clos, tel qu'autorisé par arrêté ministériel 2020-033. Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Municipalité de Saint-Prime met en place les mesures temporaires suivantes. Toute personne intéressée devra transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse électronique fdelaboissiere@saint-prime.ca et ce, au plus tard le 14 juin 2020 à 16h00. La secrétaire-trésorière et directrice générale fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Saint-Prime, ce 28^e jour du mois de mai deux mille vingt.


Secrétaire-trésorière et directrice générale